

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON

**E X T R A I T**  
**du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Commune de PLACEY**  
**Séance du 20 OCTOBRE 2017**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 13/10/2017

Date d'affichage : 20/10/2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric

**Etaient présents :** Tous les membres

**Etait excusé :** M. SAIPREY Christian (procuration à M. DROUHARD Roland)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : EXTENSION DE LA DECHETTERIE : PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 025 455 17 C0001 DEPOSE PAR LE SYBERT**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'achèvement de l'enquête publique concernant l'extension de la déchetterie de PLACEY.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix contre émet un avis défavorable à l'extension de la déchetterie pour trois raisons :

- **Manque d'informations techniques en particulier sur le traitement des eaux de ruissellement**
- **Absence de réflexions sur les conditions d'accès depuis et vers la route départementale en lien avec la sécurité routière.**
- **Pas de propositions sur le financement du renforcement et l'entretien de la voie communale d'accès à la déchetterie.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Frédéric REIGNEY

